

**Conseil municipal**  
**Compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2009**

**Cabinet du Maire**

Le conseil municipal :

- Affirme son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens, de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ; formule le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ; exprime son inquiétude face à la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement à la charge des ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune. Par ailleurs, cette aggravation de la situation financière des communes se traduirait par un affaiblissement des services publics locaux ; souhaite que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, et permettent d'assurer la solidarité entre territoires ; regrette l'absence de concertation avec les élus locaux sur une réforme qui concerne l'organisation territoriale et la fiscalité locale et appelle le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.
- Réaffirme son engagement en faveur du développement durable ; décide de s'associer à l'appel « Ultimatum climatique » lancé par les ONG françaises et de promouvoir cette initiative ; demande aux représentants de la France de s'engager avec volontarisme dans les négociations de Copenhague et donne mandat au Conseiller Général-Maire pour signer l'appel « ultimatum climatique ».

**Direction de l'Administration Générale**

*Pôle finances*

- Le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2010.

*Pôle affaires juridiques*

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer le marché « acquisition de matériel informatique, groupement de commande avec les communes de Saint Jean de la Ruelle, Olivet, Orléans, le CCAS d'Orléans, Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Pryvé Saint Mesmin et la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, attribution du lot n° 1 » avec les entreprises attributaires, et toutes les pièces y afférant.

*Pôle accueil de la population*

- Le conseil municipal décide de recruter 3 agents pour assurer les opérations de recensement au titre de l'année 2010 et précise que les coordonnateurs communaux de l'opération de

recensement pour la commune sont la responsable du Pôle Accueil de la Population et la Directrice de l'Administration Générale ;

### **Direction de l'aménagement et du développement durable**

#### *Pôle aménagement*

Le conseil municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AS n°2p située rue du Clos de la Montespain et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AD n°753 située rue de la Haute Jarretière et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AR 346 située lieu-dit Clos de Mistrigris et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;

### **Direction de la culture et des sports**

#### *Pôle lecture publique*

- Le conseil municipal approuve la demande de subvention de la ville auprès du Conseil Régional du Centre au titre du financement de la saison culturelle 2010 et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer tous les documents y afférents ;

### **Direction des solidarités et de l'éducation**

#### *Pôle jeunesse et développement social des quartiers*

- Le conseil municipal approuve la demande de subvention de la cellule départementale ville vie vacances pour les actions de Toussaint et de Noël 2009 et sollicite de la cellule ville vie vacances le versement d'une aide financière aussi élevée que possible pour l'organisation de l'action précitée.

### **Direction des ressources humaines**

#### *Pôle administration du personnel*

Le conseil municipal :

- Approuve les termes de la Charte de la Diversité en Entreprise et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer la Charte de la Diversité en Entreprise ;
- Décide les modifications du tableau des emplois permanents de la collectivité territoriale.

Pour extrait en Mairie le 24 novembre 2009

Christophe Chaillou  
Conseiller Général du Loiret  
Maire de Saint Jean de la Ruelle